

Séance du 28 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Francis VERON, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Guy LANGEVIN, Fabienne BLIN, Anaïs RINFERT

Absent :

Procuration : Francis VERON a donné pouvoir à ROUSSEL Alain, Françoise BLIN a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE, Justin LEGEARD a donné pouvoir à Jean Yves HAMEL, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Éric LAIR.

Secrétaire de séance : Jean Yves HAMEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 23 avril 2026
et affichée le 23 avril 2026

Présents : 21 Votants : 27

2026 05 052 - PLAN DE RÉNOVATION ET ÉLECTRIFICATION PLURIANNUEL (SDEM) – PHASE 4 – APS 260046 EPT14

La Commune de Juvigny les Vallées engage la phase finale de son plan de rénovation et d'électrification pluriannuel, conformément aux orientations définies pour moderniser son réseau d'éclairage public.

Cette phase comprend la rénovation des points lumineux, le remplacement des mâts vétustes et la mise en peinture des supports existants, afin d'améliorer l'efficacité énergétique, la sécurité des installations et la qualité de l'éclairage sur le territoire communal.

Par ailleurs, cette délibération intègre les extensions des lotissements « Les Coteaux du Tertre » et « Allée des Tilleuls », nécessitant des travaux complémentaires pour assurer une couverture optimale du réseau.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les devis relatifs à ces opérations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux pouvoirs de police du maire en matière d'éclairage public ;

VU la délibération n° 2021 03 022 du 25 mars 2021 de la Commune de Juvigny- les-Vallées, relative à la convention pluriannuel avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la MANCHE (SDEM) pour la modernisation de l'éclairage public ;

CONSIDÉRANT que la rénovation du réseau d'éclairage public constitue un enjeu essentiel pour réduire la consommation énergétique et améliorer la qualité du service rendu aux administrés ;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus dans le cadre de la phase 4 du plan pluriannuel (APS 260046 EPT14) s'inscrivent dans une démarche de modernisation et de sécurisation des installations électriques ;

	Montant travaux HT	Financement SDEM 50	Part communale
Rénovation énergétique éclairage public	60 200,00	18 060,00	42 140,00
Rénovation éclairage public	25 600,00	7 680,00	17 920,00
Rénovation énergétique éclairage public option	16 900,00	5 070,00	11 830,00
Total définitif des travaux sans option			60 060,00
Total définitif des travaux avec option			93 310,00

CONSIDÉRANT la nécessité d'étendre le réseau aux nouveaux lotissements « Les Coteaux du Tertre » (APS 260053) et « Allée des Tilleuls » (APS 323034) pour garantir une couverture homogène du territoire ;

	Montant travaux HT	Financement SDEM 50	Part communale
Extension installations éclairage public lotissement « les coteaux du tertre »	31 100,00	9 330,00	21 770,00
Extension installations éclairage public lotissement « Allée des Tilleuls »	9 600,00	2 880,00	6 720,00

CONSIDÉRANT que les devis relatifs à ces opérations ont été présentés et justifient l'inscription des crédits correspondants au budget communal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : Madame le Maire est autorisée à signer les devis relatifs au plan de rénovation et d'électrification pluriannuel (phase 4) avec option, ainsi que ceux concernant les extensions des lotissements « Les Coteaux du Tertre » et « Allée des Tilleuls ».

Article 2 : Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget de la Commune.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallées, le 28/04/2026

Le Maire
Nathalie ROCHEFORT

